

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_26-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-26

Objet de la Délibération :

**Désignation des représentants
de la commune auprès du label
« Les Plus Beaux Détours de
France »**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis
FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion
NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Soit 19 votants

Date de convocation :

23 AVRIL 2026

Secrétaire : Françoise BRUNET

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner deux élus du conseil municipal (un titulaire et un suppléant) afin de représenter la commune auprès du label des Plus Beaux Détours de France.

Il propose de désigner Monsieur Benjamin SEMIOND comme élu titulaire et Madame Marie-Laure MARFOURE comme élue suppléante.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, *à l'unanimité (19 voix pour) :*

- ✓ Désignent Monsieur Benjamin SEMIOND comme élu titulaire et Madame Marie-Laure MARFOURE comme élue suppléante, pour représenter la commune au sein des Plus Beaux Détours de France.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026

**LE MAIRE
Rémi ROUX**